



## J'ai utilisé l'argent de ma mère pour vivre. On m'accuse de vol.

Par **Ethanel**, le 07/12/2017 à 19:50

Voilà, j'ai 4 ans, ma mère a fait un accident. Elle s'est retrouvée paralysée et dépendante, à l'hôpital. Ne sachant pas comment allait évoluer son état, j'ai changé de région et déménagé chez elle pour m'en occuper. Je ne pouvais pas travailler à l'époque et j'avais deux enfants à charge. Du coup, j'ai vécu sur son compte bancaire, que ce soit loyer, factures et nourriture. Cela a duré jusqu'à ce qu'elle soit au final placée sous tutelle et en institution, donc pendant 2 ans. Aujourd'hui, ma famille m'accuse d'avoir profité, abusé, volé son argent. Ils me menacent de porter plainte sauf si je rembourse rapidement la somme due. Evidemment, ils ne m'écoutent pas, ne veulent pas parler, etc... Je n'ai toujours pas de travail et j'ai toujours mes enfants à charge. Qu'est-ce que je risque ? Et qu'est-ce que je peux faire ? Allez-moi, cela me fait vraiment très peur

Par **amajuris**, le 07/12/2017 à 20:41

bonjour, beaucoup de gens travaillent avec 2 enfants à charge et vous devez percevoir des pensions alimentaires du ou des pères de vos enfants. Si vous avez pu utiliser le compte de votre mère, c'est que votre mère vous a donné une procuration pour retirer de l'argent sur son compte. On ne peut donc pas vous accuser de vol. Par contre, votre mère savait-elle que vous utilisiez cet argent pour votre utilisation personnelle ? Si votre mère ignorait cette utilisation, on peut considérer qu'il y a abus de faiblesse et votre famille peut effectivement déposer plainte pour ce motif. Si vous ne remboursez pas, au décès de votre mère, ce que vous avez utilisé à des fins personnelles, pourra, à la demande des autres héritiers, être déduit de votre part. Salutations

Par **Visiteur**, le **07/12/2017** à **21:09**

Bonjour,  
Ce qu'évoque amatjuris est en effet la meilleure solution.  
Pour calmer le jeu, vous pouvez proposer à vos collatéraux de signer une reconnaissance de dette.